

Le Père Lagrange devant la question biblique par Bernard Montagnes, o.p.

In *Science et Esprit*, 54/1 (2002) 97-108*

Sommaire

Les données de la question biblique, telle que celle-ci agitait les esprits et inquiétait les autorités ecclésiastiques dans les années 1890-1910, ne nous sont plus compréhensibles que par le biais de l'histoire. Par opportunisme pastoral, les responsables d'alors opposaient un refus catégorique à l'exégèse critique, dont le bien-fondé et le bénéfice pour le croyant semblaient au Père Lagrange tout à fait assurés. Le *Journal spirituel* de celui-ci, encore inédit, permet de savoir comment il a vécu cette contradiction.

En 1890, les questions d'intendance que posait la fondation de l'École biblique de Jérusalem auraient pu être résolues par n'importe quel dominicain sans doute plus doué que le P. Marie-Joseph Lagrange. Mais lui seul a été capable de concevoir et de réaliser à Jérusalem le dessein magnanime de répondre à la « question biblique », comme on disait alors, par toutes les ressources de la méthode historico-critique, lui seul a été capable de mener à bien ce que lui-même appelait « la plus haute entreprise intellectuelle qui puisse être tentée, enlever l'arme de la critique aux incrédules et aux rationalistes sur le domaine de l'Écriture¹ ».

Or, ce grand dessein n'a été formellement approuvé qu'un bref instant, sur la fin du pontificat de Léon XIII². Soit avant cette date de 1903, soit surtout après, l'œuvre entreprise par le Père Lagrange, « l'œuvre, disait-il, la plus utile à l'Église, celle qui touche à la vérité la plus haute et aux fondements de la foi³ », n'a suscité que suspicion de la part des plus hauts responsables et n'a cessé d'être combattue par des adversaires acharnés. Faut-il préciser que les uns et les autres étaient gens d'Église tout comme le Père Lagrange ?

La défiance a subsisté si longtemps que l'histoire du Père Lagrange semblait un passé tumultueux sur lequel mieux valait faire silence que de réveiller de nouvelles polémiques. À telle enseigne qu'en 1953 – quinze ans après la mort de Lagrange – les censeurs dominicains de Rome⁴ estimaient inopportune la publication de la *Vie* rédigée par le P. Louis-Hugues Vincent⁵ : on lui a restitué son manuscrit en 1955, portant *Dilata* de la main du P. Suarez⁶, sans autre explication. Or 1955, année du centenaire de la naissance de Lagrange, est aussi l'année où le secrétaire de la Commission biblique déclarait que les décrets de la dite commission ne présentaient plus d'autre intérêt que d'histoire rétrospective.

* Ce même article a été publié sous une forme plus simple dans *Vie Spirituelle* 703 (décembre 1999), p. 725-738. Avec la permission des Éditions du Cerf.

¹ Lettre du 20 avril 1902 au P. André Frühwirth, maître de l'Ordre dominicain de 1891 à 1904 (Archives générales de l'ordre des Prêcheurs = sigle AGOP).

² Pour plus de précisions, voir B. MONTAGNES, *Le Père Lagrange, 1855-1938. L'exégèse catholique dans la crise moderniste*, Paris, Cerf, 1995.

³ *Revue biblique internationale*, publiée par les professeurs de l'École pratique d'études bibliques de Jérusalem (sans date, mai 1895), p. 9.

⁴ Avec lesquels le P. Roland de Vaux, alors directeur de l'École biblique et archéologique française de Jérusalem, était d'accord, par crainte du préjudice qui pouvait en résulter pour l'École.

⁵ Document inédit conservé aux Archives de Saint-Étienne de Jérusalem.

⁶ Emmanuel Suarez, Maître de l'Ordre dominicain de 1946 à 1955.

Pour publier en 1967 les *Souvenirs personnels*⁷ du fondateur de l'École de Jérusalem, alors que le concile était déjà clos et que près de trente ans s'étaient écoulés depuis la mort de Lagrange, le Père Benoit avait dû s'assurer, dès 1964, que, ni du côté de la curie dominicaine ni du côté de l'Institut biblique de Rome, personne ne s'offusquerait de cette publication.

D'où les deux questions à examiner. La première, d'autant plus incompréhensible aujourd'hui que n'importe qui peut écrire n'importe quoi sur la Bible : pourquoi Lagrange a-t-il rencontré tant d'obstacles sur son chemin ? Et la seconde : comment Lagrange a-t-il fait face aux entraves et aux avanies ? Autrement dit, quels tourments de conscience⁸ la conduite des hiérarques lui a créés ?

Les déboires d'un novateur audacieux

1. La conjoncture historique, dans laquelle Lagrange entend jouer un rôle actif, est celle de la « question biblique », telle qu'elle se posait vers 1890 (après Renan⁹), telle que Léon XIII avait tenté de l'endiguer par l'encyclique *Providentissimus* du 18 novembre 1893. La question biblique constitue un terrain privilégié d'affrontement entre la culture cléricale traditionnelle à dominante théologique et la culture scientifique moderne radicalement sécularisée (celle des universitaires « rationalistes »). Du choc de ces deux cultures va naître la crise moderniste, qui secouera l'*intelligentsia* catholique et qui provoquera bien des défections de la part des clercs voués aux études exégétiques ou historiques. Pie X s'emploiera à juguler l'agitation des esprits d'une main de fer, mais les mesures policières, surtout de la police de la pensée, n'ont jamais apporté la moindre réponse aux questions brûlantes. Aussi ceux qui estimaient, à la mort de Pie X en 1914, que la crise était passée, qu'elle ne risquait pas de rebondir, se berçaient d'illusions rassurantes. Les rapports entre religion et science, entre foi et culture, en particulier dans le domaine biblique, demeureront longtemps tout aussi conflictuels. Les questions non résolues ne manqueraient pas de resurgir et de secouer l'Église.

2. Sans leur en faire grief, on peut constater que les plus hautes autorités, tant de l'Église (Pie X et son entourage immédiat) que l'Ordre (Cormier¹⁰ et la curie généralice), n'étaient aucunement préparées par leur formation première à saisir ces questions nouvelles. Apeurées par l'ampleur comme par la profondeur de la crise, elles ont réagi par un réflexe sécuritaire en mettant l'Église en état de siège. Toute nouveauté devenant suspecte, la

⁷ Pierre BENOIT, *Le Père Lagrange au service de la Bible. Souvenirs personnels*, « Chrétiens de tous les temps » 22, Paris, Cerf, 1967.

⁸ Tels que son *Journal spirituel* (= *Journal*) manuscrit permet de les découvrir. On peut désigner ainsi deux cahiers sans titre, conservés aux archives du couvent Saint-Étienne de Jérusalem, dont le premier, commencé au séminaire d'Issy en 1878-1879, va depuis le début du noviciat à Saint-Maximin (Var) en octobre 1879 jusqu'à Jérusalem en décembre 1895, et dont le second débute là où se termine l'autre pour s'achever vers 1930. Durant les années de formation, le cahier est tenu presque au jour le jour ; par la suite il sert principalement à noter les réflexions personnelles durant chaque retraite (et, entre deux retraites, quelques indications en guise d'aide-mémoire). Chaque citation du *Journal spirituel* va être accompagnée de la date. Les nombreux points de suspension, qui ponctuent le texte à la manière d'une respiration, sont du Père Lagrange. Toute intervention de l'éditeur est signalée entre crochets carrés.

⁹ Ernest Renan (1823-1892) publie en 1890 *L'avenir de la science*, une œuvre dont il mûrissait les thèmes depuis les années de sa formation en langues sémitiques et en philosophie (1845-1847), après avoir quitté le Séminaire Saint-Sulpice en 1845.

¹⁰ Hyacinthe-Marie Cormier (1832-1916), de la province de Toulouse, après avoir été assistant français du P. Frühwirth (1891-1896), est devenu procureur général (1896-1904) puis maître de l'Ordre dominicain de 1904-1916. Sa correspondance avec le P. Lagrange a été publiée dans B. MONTAGNES, *Exégèse et obéissance. Correspondance Cormier-Lagrange (1904-1916)*, « Études bibliques » nouv. Série 11, Paris, Gabalda, 1989 (= *Correspondance*).

politique des autorités consiste à préserver à tout prix l'héritage du passé, en l'occurrence l'interprétation censée traditionnelle de la Bible, sans distinguer le noyau proprement dogmatique de la foi chrétienne de son enveloppement adventice (l'authenticité mosaïque du Pentateuque devenant quasiment un article de foi). Aussi croit-on prévenir le scandale des simples. La prudence pastorale fait préférer la sécurité à la vérité. Le critère prédominant devient soit ce qui est « cher », ce que l'on considère comme tellement précieux qu'il ne faut le sacrifier à aucun prix, soit surtout ce qui est « opportun » (ou plutôt ce qui ne l'est pas) : même si ce que vous soutenez est vrai, il ne convient pas de le dire, parce que les esprits ne sont pas prêts à le recevoir et en seraient troublés, leur foi n'y résisterait pas. Tel est l'argument que les responsables n'ont cessé d'opposer à Lagrange.

3. À cela Lagrange répondait – tout au moins à Cormier : m'empêcher de produire une exégèse critique dont je me soucie de montrer qu'elle ne contredit pas la règle de foi, c'est donner libre carrière à tous les extrémistes (comme Loisy et consorts) qui jettent par-dessus bord l'autorité doctrinale de l'Église. Et comme personne ne peut empêcher la diffusion des acquis de la science, moins les croyants seront prêts à les affronter, plus ils seront ébranlés. Peu de fidèles ont laissé un témoignage du choc provoqué par ce séisme intellectuel. Du côté des clercs, plusieurs en ont laissé le récit, particulièrement émouvant lorsqu'il s'agit de prêtres sincèrement attachés à l'Église, qui ont découvert que l'enseignement reçu au séminaire ne tenait pas debout (telle fut l'expérience de Prosper Monier, du diocèse de Belley, futur jésuite, lorsqu'il arriva à l'*École biblique* en 1909¹¹). Les réactions d'aujourd'hui devant le *Jésus* de Jacques Duquesne¹² ou devant l'émission *Corpus Christi*¹³ sont tout aussi révélatrices du même décalage périlleux entre l'enseignement reçu par les fidèles et les problèmes posés par les doctes.

4. Résultat de cette forme de prudence à contresens : l'exégèse biblique devient un terrain brûlant, des questions agitées partout deviennent intouchables. C'est ainsi que la collection des « Études bibliques » s'ouvrira en 1903 par *Le livre des Juges*, à défaut d'une *Genèse* prête depuis plusieurs années, mais jugée impubliable. En 1907 tombera la sentence, venue du plus haut de la hiérarchie¹⁴ : publication de la *Genèse* interdite (tout comme l'introduction à Isaïe par le jésuite Condamin¹⁵), Lagrange écarté de l'étude de l'Ancien Testament. Jusqu'au terme de sa carrière, Lagrange devra subir une censure draconienne de tous ses écrits, destinée à maintenir des positions exégétiques auxquelles les censeurs dominicains eux-mêmes (Garde¹⁶ et Vosté¹⁷) ne croyaient plus¹⁸, mais qu'ils continuaient cependant à imposer !

¹¹ J. PAUL-DUBREUIL, *Le Père Monier (1886-1977)*, Montrouge, 1995, p. 69.

¹² Paris, Flammarion/Desclée, 1995.

¹³ Série de douze films sur l'histoire et en particulier la passion de Jésus, réalisés par Jérôme Prieur et Gérard Mordillat à partir d'interviews avec 27 exégètes et spécialistes des évangiles, diffusés par la télévision française (Arte) en 1997-1998.

¹⁴ Voir *Correspondance*, p. 148-149 (lettres 75-76).

¹⁵ Albert Condamin, s. j. (1862-1940), professeur d'Ancien Testament à l'Institut catholique de Toulouse (1899-1901) puis au scolasticat de Cantorbéry à partir de 1901, collaborateur assidu et ami fidèle du P. Lagrange. Sur l'importance que ce dernier attachait à la publication du commentaire d'Isaïe dans la collection des *Études bibliques* : *Correspondance*, p. 92-93, 150, 231.

¹⁶ Thomas Garde, o. p. (1887-1960), de la province d'Irlande, étudiant à l'*École biblique* de 1912 à 1914, a été prieur du couvent Saint-Clément à Rome, professeur et recteur à l'*Angelicum*, provincial d'Irlande, puis assistant du maître de l'Ordre pour la langue anglaise.

¹⁷ Jacques Vosté, o. p. (1883-1949), de la province Sainte-Rose de Belgique, étudiant à l'*École biblique* de 1909 à 1911, professeur de Nouveau Testament à l'*Angelicum* de 1913 à 1946, devint secrétaire de la Commission biblique en 1939.

5. Quel regard porter aujourd'hui sur une telle politique ?

Présenter – ainsi qu'il advient trop souvent – Lagrange comme un pionnier dont le seul tort serait d'avoir eu raison trop tôt, pareille excuse me paraît tout à fait irrecevable. Mieux vaut le reconnaître, les autorités n'ont pas compris que Lagrange proposait ce dont l'Église avait besoin à ce moment-là. Il est à la fois trop tard et trop facile de le reconnaître à présent. C'est lorsque la crise moderniste battait son plein que la voix de Lagrange aurait dû pouvoir se faire entendre sans être étouffée.

Quant à la prudence pastorale, Jean-Paul II, recevant l'Académie pontificale des sciences le 31 octobre 1992 au sujet de Galilée, a prononcé le jugement le plus autorisé :

En vertu de sa mission propre, l'Église a le devoir d'être attentive aux incidences pastorales de sa parole. Qu'il soit clair, avant tout, que cette parole doit correspondre à la vérité¹⁹. [...] Il aurait fallu tout ensemble vaincre des habitudes de pensée et inventer une pédagogie capable d'éclairer le peuple de Dieu. Disons, d'une manière générale, que le pasteur doit se montrer prêt à une authentique audace, évitant le double écueil de l'attitude timorée et du jugement précipité, qui l'un et l'autre peuvent faire beaucoup de mal.

Une crise analogue à celle dont nous parlons peut être ici évoquée. Au siècle passé et au début du nôtre, le progrès des sciences historiques a permis d'acquérir de nouvelles connaissances sur la Bible et le milieu biblique. Le contexte rationaliste dans lequel, le plus souvent, les acquis étaient présentés, a pu sembler les rendre ruineux pour la foi chrétienne. Certains, dans le souci de défendre la foi, ont pensé qu'il fallait rejeter des conclusions historiques sérieusement établies. Ce fut là une décision précipitée et malheureuse. L'œuvre d'un pionnier comme le Père Lagrange aura été de savoir opérer les discernements nécessaires sur la base de critères sûrs²⁰.

Les convictions d'un combattant courageux

Où Lagrange puisait-il l'assurance intime sans laquelle il lui eût été impossible de poursuivre son combat courageux, alors que tant d'autres se sont détournés ou ont été écartés de manière définitive de l'exégèse biblique ? Voici ce qu'il prêche à Jérusalem, durant l'Avent de 1907, alors que la crise atteignait une gravité dramatique :

Que les timides disent : « Heureux ceux qui vivaient dans les temps où la foi n'était pas troublée ! » — Heureux sommes-nous d'avoir été choisis par Jésus pour lui rendre témoignage dans des temps si durs aux croyants...

1. Lagrange n'a d'autre ambition que de rechercher « l'honneur de l'Église » et d'œuvrer « pour le bien des âmes », sa vocation apostolique étant celle de la miséricorde de la vérité²¹ :

¹⁸ J'ai publié quelques fragments tout à fait significatifs de leur correspondance dans *Revue des Sciences philosophiques et théologiques*, 78 (1994), p. 11 (note 40).

¹⁹ « Mais il s'agit de savoir, poursuit le pape, comment prendre en considération une donnée scientifique nouvelle quand elle semble contredire des vérités de foi. Le jugement pastoral que demandait la théorie copernicienne était difficile à porter dans la mesure où le géocentrisme semblait faire partie de l'enseignement lui-même de l'Écriture. »

²⁰ *Acta Apostolicae Sedis*, 85 (1993), p. 764-775 (citation p. 767-768).

²¹ Ainsi que je l'ai appelée dans l'article « Le Père Lagrange ou la miséricorde de la vérité », dans *Vie spirituelle*, 146 (mars-avril 1992), p. 191-200.

Je me rappelle que c'était l'un de mes attraits en quittant le monde : dans le temps où nous sommes, faire quelque chose dans l'ordre intellectuel pour l'Église. C'est pour cela que j'ai demandé de longues années d'études²².

Après le début des polémiques virulentes contre ses positions :

Je crois être certain, ô mon Dieu, dans votre lumière, de n'agir ni par vaine gloire, ni par l'agitation d'un esprit inquiet, mais pour l'honneur de votre Église²³.

Si quelque chose me rassure, c'est mon ardent désir de ne faire, ô mon Jésus, que ce que vous demandez de moi pour le bien des âmes²⁴.

Après le blâme infligé par la Consistoriale en 1912²⁵ et l'éloignement à Paris :

Mon Dieu, dans la lumière de ma conscience, dans la vôtre, il m'est impossible de prononcer que je n'ai pas voulu travailler pour l'Église, pour le bien des âmes. Avec cela bien des misères, mais il me semble que l'intention droite y était²⁶.

Enfin lors de l'ultime²⁷ :

L'honneur de l'Église, il me semble que je l'ai toujours voulu²⁸.

Je ne crois pas avoir jamais été de mauvaise foi ; j'ai eu toujours un désir ardent de propager les bonnes études, des études qui par d'autres mains, feraient honneur à l'Église. [...] Que mon bon Jésus daigne me pardonner : vraiment j'aurais voulu le faire connaître et aimer, fût-ce de cette façon secondaire et imparfaite²⁹.

2. Lagrange est résolu à demeurer envers ceux qui gouvernent l'Église ou qui dirigent l'Ordre dans « la grâce de l'obéissance », dans le « bénéfice de l'obéissance », ce sont ses propres mots :

Je suis sûr que ce que je fais est imposé par l'obéissance, donc voulu par Dieu... Quant à la doctrine, à certaines choses nouvelles, je suis assez encouragé pour marcher dans ce que je crois être la vérité... Je ne me suis pas caché ; on veut que je continue³⁰.

Demander la prudence dans l'opportunité n'est pas demander une volte-face. Soyons donc prudents, surtout respectueux, dans une sincère humilité. Et vous, Marie, reine de Vérité, la Lumière, faites que je voie³¹ !

²² *Journal*, 21 septembre 1908.

²³ *Journal*, 20 décembre 1900.

²⁴ *Journal*, 25 septembre 1904.

²⁵ *Correspondance*, p. 334-348.

²⁶ *Journal*, 28 septembre 1914.

²⁷ L'ultime dont on dispose dans le *Journal*, qui s'achève vers 1930.

²⁸ *Journal*, 19 octobre 1927.

²⁹ *Journal*, 22 octobre 1927.

³⁰ Déjà, le 25 mai 1898, une lettre du P. Cormier, alors procureur général et second personnage de l'Ordre, avait prié le P. Lagrange de ne pas imiter le P. Quaglia, qui avait abandonné l'enseignement. « Pour vous, c'est le contraire qui doit arriver. Il faut travailler de plus belle et avec plus de fruit, parce que Dieu Vérité, Dieu Charité sera avec vous » (AGOP V, 181, fol. 148v). Ensuite le P. Lagrange, convoqué le 19 juillet suivant à Rome par le maître de l'Ordre Frühwirth afin de s'expliquer sur les critiques qui lui avaient été opposées, avait séjourné à la curie généralice une dizaine de jours de la fin du mois de juillet au début du mois d'août. Manifestement il y avait reçu, avec des consignes de prudence, des encouragements à poursuivre son travail.

³¹ *Journal*, 27 septembre 1898.

Si l'obéissance m'arrête, tout est bien, je cesse à l'instant. Mais tant qu'on me laisse marcher, désirant même que je continue, pourvu que ce soit avec prudence, est-ce à moi, par excès de scrupule de justice, peut-être par un secret amour-propre, – quoique je l'aie bien déjà foulé aux pieds dans cette affaire, – est-ce à moi de me briser, de faire croire au public que j'ai été abandonné, alors que le Père général [Frühwirth] travaille très sincèrement pour nous ? Il y aurait là peut-être du caprice, de la boutade, de l'inconstance. Un service obscur et fidèle demande davantage. Marcher, jusqu'à ce que les conditions faites soient équivalentes à une impossibilité, à un désaveu de l'œuvre entreprise... Dans ce dernier cas, ô mon Dieu, je ne me sens pas la force de faire davantage... Se retirer modestement de l'enseignement, prêt à faire tout le reste, serait-ce manquer à l'obéissance, même parfaite ? Donnez-moi la lumière et surtout la force : *Da quod jubes et jube quod vis*³² ; surtout sauvez-moi³³ !

Je ne suis pas dans cette indifférence qui conviendrait par rapport à l'obéissance. Pourtant je ne fais rien pour changer ma situation, pour disposer de moi. [...] Daignez m'éclairer, et par le canal de l'obéissance. Avec quel entrain je me mettrai à l'œuvre, si c'est vous qui me l'indiquez, non pas moi qui la choisis...³⁴.

C'est la première fois peut-être que je suis si nettement approuvé par le Père général [Cormier]... Donc grâce de l'obéissance : je puis espérer que Jésus me donnera sa lumière³⁵.

Après tout j'ai le bénéfice de l'obéissance ; je suis où Dieu me veut [...]. Je ferai ce qu'a assigné l'obéissance ; je suis prêt à faire ce qu'on me demandera³⁶.

Je suis trop porté à penser que l'obéissance, que l'autorité n'a joué que le rôle d'obstacle, ce qui serait encore salulaire, mais comme si elle n'avait eu aucune initiative dans l'œuvre de l'École biblique. [...]

Quand sont venues les difficultés, après 1898... alors l'autorité est devenue très inquiète... « Ne faites pas », etc. Encore est-il qu'elle ne nous a pas saccagés, ce qui a été le cas des Assomptionnistes³⁷, plus tard des Jésuites (Hummelauer³⁸), et, tout en me blâment, en me recommandant plus de docilité, le P. Cormier m'a toujours engagé à continuer. [...] Il serait donc très injuste de ne pas reconnaître la part principale de l'autorité dans toute cette histoire... [...] L'obéissance m'a fait donner beaucoup plus que je n'aurais donné ayant la libre disposition de moi-même, sans compter le crédit sauveur d'un ordre de théologiens... Voilà la simple vérité, opposée aux révoltes de l'orgueil. [...] Que serais-je, ô mon Jésus, si vous n'aviez pas pris le soin de m'humilier³⁹ !

3. Lagrange est convaincu de s'être engagé dans « ce que [il] croit être la vérité » quant à la méthode pour l'exégèse biblique, assuré que « à la longue, la Providence de Dieu sera justifiée en tout » :

³² Saint Augustin, *Confessions*, 10, 29, 40 ; 10, 31, 45 ; 10, 37, 60 : « Donne ce que tu commandes, commande ce que tu désires. »

³³ *Journal*, 20 septembre 1899.

³⁴ *Journal*, 25 septembre 1904.

³⁵ *Journal*, 25 septembre 1913.

³⁶ *Journal*, 03 octobre 1913.

³⁷ Que leur supérieur général, le P. François Picard, avait obligés en 1898 de se retirer purement et simplement des études bibliques tant celles-ci semblaient périlleuses pour l'unité de la congrégation.

³⁸ François de Hummelauer, s. j. (1842-1914) fondateur, avec les Pères Cornely et Knabenbauer, du *Cursus Scripturae Sacrae*, écarté de l'exégèse en 1908 (Notice par A. BEA, *DBS*, IV, col. 144-146).

³⁹ *Journal*, 15 juillet 1922.

Je vois clairement, et je dois me régler sur cette clarté, que le mouvement s'étendra, que la crise passera, que si toutes mes idées ne sont pas reconnues justes, on comprendra du moins qu'il faut marcher dans ce sens⁴⁰.

Objectivement, je vois clairement la nécessité de suivre la voie ouverte. Être toujours prêt à cesser au premier signal, mais marcher résolument tant qu'il n'est pas donné ! D'un côté des retardataires, ignorant absolument l'état des études, de l'autre des imprudents. Rien de plus fat que de se flatter, comme les moralistes, de tenir le juste milieu. Il faut bien cependant suivre les chemins de sa raison et de sa conscience. Je puis juger aussi par les allures de l'autorité : les uns ont été frappés, nous ne l'avons pas été et c'est donc qu'on pense que nous marchons vers la bonne solution [...] Le moment est décisif. Je crois être certain, de n'agir [que] pour l'honneur de votre Église...⁴¹.

[À Jérusalem, dès le début] ce parti, pris si résolument, surtout en 1895, 96, 98, en faveur de l'inspiration large, de l'exégèse historique décidée... Cela avec un sentiment très clair d'aller contre la routine, de me heurter à d'énormes difficultés, de passer par l'épreuve, d'être méconnu, inquiété. [...] Quelle était donc mon audace de me lancer dans des voies nouvelles, où je voyais bien que j'inquiétais mes supérieurs ? Ce qui m'aidait à me former la conscience, c'est que je suis toujours soumis à l'examen. Ils toléraient donc. Et l'approbation que parut donner le Saint-Siège, immédiatement suivie de l'enthousiasme, du contentement du moins des chefs de l'Ordre [...], tout cela ne pouvait que m'ancrer, m'amener à regarder la réaction qui a suivi comme passagère... Mais elle dure... En fait cependant j'ai renoncé à tout ce qu'on m'a demandé, sans pouvoir me décider à suivre des études purement profanes⁴² d'une façon définitive...⁴³.

Les tourments d'un fils de l'Église

« Je crois être certain », « je suis sûr », « je vois clairement », « le parti [que j'ai pris] si résolument » : dans ce langage – imprégné d'une assurance audacieuse, mais qui n'a rien d'arrogant – aucun indice ne trahit quelque hésitation ni quelque incertitude. Et pourtant les expressions du désarroi intérieur ne manquent pas non plus dans le *Journal spirituel* : « perplexité », « trouble », « malaise », « inquiétude », « anxiété », « angoisse », « voie des souffrances », « situation bien cruelle », « coup très douloureux », autant de signes d'un conflit déchirant entre deux devoirs : celui d'obéir aux prescriptions venues d'en-haut et celui de ne pas trahir sa propre conscience. C'est qu'en effet, lorsque Lagrange affronte la crise touchant la question biblique, les consignes de l'autorité hiérarchique ne s'accordent pas avec les exigences de la compétence scientifique. Que faire lorsqu'on est convaincu d'avoir raison face à une autorité paniquée, qui impose des directives aberrantes ? Alors le tourment de l'obéissance devient angoissant, déjà quand l'autorité est celle du maître de l'Ordre, à plus forte raison lorsqu'il s'agit de celle du pontife romain.

Or la volonté de Dieu se manifeste tout autant dans la lumière de la conscience que par le commandement de l'autorité : d'où le nœud qui étreint Lagrange lorsqu'il en appelle à la conscience (jamais cependant pour récuser l'autorité).

Ainsi lorsque les directives reçues sont déconcertantes :

⁴⁰ *Journal*, 20 septembre 1899.

⁴¹ *Journal*, 20 décembre 1900.

⁴² C'est-à-dire à abandonner l'exégèse biblique pour l'orientalisme érudit.

⁴³ *Journal*, 21 septembre 1908.

Mon Dieu, dans la lumière de ma conscience, dans la vôtre », « il faut bien suivre les chemins de sa raison et de sa conscience », « l'opinion de mes supérieurs ne parvient qu'à me troubler un peu la conscience, sans m'empêcher d'aller dans le même sens », « inquiétude de conscience », « me former la conscience », « je croirais trahir ma conscience ».

Cependant les supérieurs dominicains de Lagrange, soit le P. Frühwirth, soit le P. Cormier, ne lui ont jamais imposé l'obéissance du jugement, telle qu'elle avait cours dans d'autres familles religieuses, ni ne l'ont contraint à faire volte-face en reniant ses positions. Devant leur autorité, la règle de conduite qu'adopte Lagrange est rigoureuse : obéir sincèrement aux ordres formels, oui, sans réserve ; épouser les préférences discutables de qui détient le pouvoir, impossible. C'est ainsi qu'il réplique fermement, en 1890, aux réticences du P. Cormier :

Vous me direz que nous aurons aussitôt toute votre sympathie si nous passons dans le camp Vigouroux⁴⁴. *Cela, nous ne le pouvons pas*. Si nous sommes en dehors de la saine théologie, et non pas, comme nous le croyons, de certaines routines, il n'y a plus de possible [pour l'École de Jérusalem] que la mort sans phrases⁴⁵.

Lagrange a fait preuve du même discernement à l'égard de Pie X, comme il s'en explique après coup, dans un rapport de 1922 que le P. Theissling⁴⁶ plaça sous les yeux de Pie XI :

Manifestement, [Cormier] eût désiré que je suivisse les opinions des conservateurs de façon à n'encourir aucun reproche. Je me suis contenté de quitter le terrain de l'Ancien Testament, sur lequel j'avais encouru, soyons franc, le déplaisir du Saint-Père Pie X lui-même, sans consentir à faire campagne directement contre la méthode et les propositions que j'avais embrassées. [...] J'ai toujours déclaré que je me soumettais *de cœur* à tout ce que le Saint-Siège aurait désiré. Mais il me paraissait légitime de ne pas prévenir ses décisions formelles, même en faveur d'opinions vers lesquelles le Saint-Père Pie X penchait⁴⁷.

Aussi Lagrange pouvait-il noter, en 1911, dans son *Journal*, que ce n'est pas la recette efficace pour être bien en cour :

Il est clair que si j'étais entré *positivement* dans leurs idées, carrière triomphale au sein de l'Église... N'est-ce pas étrange, dangereux, de rester en dehors pour ainsi dire... Cependant je me suis toujours soumis, au moins négativement... Approbation, sinon je me suis retiré sans révolte, j'ai enterré les manuscrits... étrange, étrange... Est-ce bien sûr⁴⁸ ?

⁴⁴ Le sulpicien Fulcran Vigouroux (1837-1915) était le premier secrétaire de la Commission biblique. Voir *Correspondance*, p. 106-110.

⁴⁵ *Journal*, 25 août 1909 ; *Correspondance*, p. 246.

⁴⁶ Louis Theissling (1856-1925), dominicain hollandais, Maître de l'Ordre de 1916 à 1925.

⁴⁷ B. MONTAGNES, « Les séquelles de la crise moderniste. L'École biblique au lendemain de la grande guerre », dans *Revue Thomiste*, 90 (1990), p. 245-270 ; passage cité p. 257-258. « Je n'ai pas pensé, ajoutait Lagrange, que plusieurs milliers de questions exégétiques doivent être tranchées dans un sens différent parce qu'un nouveau pape a des tendances plus conservatrices que son prédécesseur. Il m'a paru qu'en conscience je devais seulement adhérer sans hésiter aux déclarations officielles, ce que j'ai fait, et témoigner d'une entière obéissance pour les directions générales, ce que j'ai fait [...] »

⁴⁸ *Journal*, 9 septembre 1911.

La netteté du discernement indispensable entre opinions personnelles des supérieurs et ordres formels engageant leur autorité, le refus délibéré d'épouser les positions conservatrices chères aux hiérarques romains, ne doit pas masquer les affres que Lagrange a vécues. De 1908 à 1913, le *Journal spirituel* en garde des traces poignantes, sans jamais remettre en cause l'obéissance pure et simple.

Durant la retraite de 1908, à la suite des actes pontificaux de 1907 contre le modernisme — décret *Lamentabili* (4 juillet), encyclique *Pascendi* (8 septembre), mais aussi *motu proprio Praeostantia Scripturae* (18 novembre), qui renforce l'autorité des décisions de la Commission biblique et aggrave les peines contre les contestataires, après les plus récentes décisions de la Commission biblique (authenticité mosaïque du Pentateuque en 1906, auteur du livre d'Isaïe en 1908) –, Lagrange note :

Vis-à-vis du Saint-Père [...] nous avons reçu toutes ses décisions, souscrit à ses condamnations, etc. Mais il y a du malaise. Faut-il faire plus, lui donner un témoignage extérieur non seulement d'obéissance, mais d'adhésion enthousiaste ? Je ne crois vraiment pas que ce soit mon devoir. Faut-il que tout soit entraîné et même flatterie, quand il est constant⁴⁹ que ces tendances peuvent changer...⁵⁰ ».

En 1909, à la suite de la fondation par Pie X de l'Institut biblique (7 mai 1909), chargé – sous la férule du jésuite Léopold Fonck (adversaire notoire de Lagrange) – d'enseigner la Bible selon les directives de la Commission biblique après la réponse de cette Commission sur le caractère historique des trois premiers chapitres de la Genèse (30 juin 1909), réflexions semblables :

Et voilà toujours la même situation... Faut-il sortir de ma réserve, faire des adhésions bruyantes, au lieu d'accepter simplement, en toute soumission, tout ce qui vient du Saint-Siège, selon les normes de la théologie ?

Je ne vois pas que ce soit mon devoir, je croirais même trahir ma conscience, puisque, en somme on ne me demande rien de précis... Le P. général [Cormier] aimerait que je refasse *la Méthode historique* dans un sens nouveau. J'ai demandé qu'on précise les points... il ne l'a pas fait. Dois-je aller au-devant ? Je ne vois rien qui ait été condamné... Si on condamne, je suis soumis d'avance. Mais changer des opinions que je crois vraies pour plaire, fût-ce au Souverain Pontife, dans une situation si grave, où il est du devoir de chacun de l'éclairer, fût-ce par le silence... abandonner tant d'âmes qui se raccrochent à cette liberté...⁵¹.

En 1913, enfin, après « l'année terrible⁵² » durant laquelle la Consistoriale avait désavoué publiquement le P. Lagrange :

Dans mon cas, ce qu'il y a d'angoissant, c'est cette série de décisions⁵³ qui sont destinées à barrer la route, à réparer les brèches, toutes dans un sens contraire à ce que nous avons fait ici. Se soumettre, c'est fait. Est-ce assez fait ? Ne suffit-il pas de la disposition de faire davantage, si l'on demande davantage ? Une fois encore, en présence de Dieu, en pensant à la mort, à l'amour de Jésus, à la protection de Marie, je ne crois pas qu'il y ait lieu de marcher positivement dans le sens indiqué sur toute la ligne. Quand a paru le décret *Lamentabili*, je me suis efforcé de le défendre, mais pour

⁴⁹ C'est-à-dire certain.

⁵⁰ *Journal*, 21 septembre 1908.

⁵¹ *Journal*, 23 septembre 1909.

⁵² B. MONTAGNES, « L'année terrible du Père Lagrange d'après les lettres à E. Tisserant », dans *Archivum Fratrum Praedicatorum*, 62 (1992), p. 329-383.

⁵³ Les décrets de la Commission biblique.

chacune de ces décisions... Obéissance joyeuse, sans bouder, mais en laissant la responsabilité à ceux qui la prennent⁵⁴.

Je ferai ce qu'a assigné l'obéissance ; je suis prêt à faire ce qu'on me demandera. Donner des approbations bruyantes, chercher à plaire n'est pas exigé. – Silence⁵⁵.

Mais comment exercer, à l'égard du Saint-Père, ce devoir de l'éclairer, quand aucun dissentiment ne peut s'exprimer⁵⁶ ? Quant à l'approbation qu'espérait Lagrange « du Saint-Père seul⁵⁷ », elle ne vint jamais, ni de Benoît XV, ni même de Pie XI, en dépit de quelques paroles bienveillantes en 1922 (qui « sont un repos pour ma conscience », note-t-il le 12 juillet).

Mon Jésus [...], je vous demande comme une grâce singulière l'apaisement de ma conscience, relativement à ce que j'ai enseigné et écrit par une voix autorisée : après cela l'oubli⁵⁸.

Ni la lettre de félicitations expédiée par le Secrétaire d'État Pacelli (25 mars 1930) pour remercier de l'hommage à Pie XI de *L'Évangile de Jésus-Christ*, ni la bénédiction accordée à Lagrange moribond ne valent approbation de la méthode d'exégèse préconisée par lui et attendue en vain. C'est ainsi que jusqu'à son dernier souffle, Lagrange se vit opposer l'argument d'autorité et que le commentaire de la Genèse demeura définitivement enfoui dans les archives⁵⁹. La victoire posthume – dont Lagrange, par sa fidélité intrépide, avait payé le prix – ne vint qu'avec *Divino afflante Spiritu*, du 30 septembre 1943. Lorsque l'encyclique se diffusa en France, l'archevêque de Toulouse et futur cardinal Saliège s'enthousiasmait alors⁶⁰ : « La lettre du souverain pontife est faite pour faire taire ces ignorants que sont les intégristes. Dans les demeures éternelles, le R. P. Lagrange et beaucoup d'autres avec lui chantent : *Amen, Amen, Alléluia, Alléluia !* »



⁵⁴ *Journal*, 1^{er} octobre 1913.

⁵⁵ *Journal*, 3 octobre 1913.

⁵⁶ Sinon par manière de confiance discrète, comme dans une lettre du 14 juin 1914 à Eugène Tisserant : « Le Saint-Père s'ancre de plus en plus dans ses idées, comme le prouve son discours italien (27 mai 1914) », dans « l'année terrible... », p. 380. — Sur le dissentiment, légitime ou contesté, envers les enseignements romains, voir : T. CONGAR, « Le droit au dissentiment », dans *L'année canonique*, 25 (1981) ; Congrégation pour la doctrine de la foi, *La vocation ecclésiale du théologien*, 24 mai 1990, dans *Documentation catholique*, n° 2010 (15 juillet 1990), p. 693-701 (spécialement à partir de 698).

⁵⁷ *Journal*, 23 septembre 1921.

⁵⁸ *Journal*, Vendredi saint 30 mars 1923.

⁵⁹ *Journal*, 23 septembre 1921.

⁶⁰ *La Semaine catholique de Toulouse*, 15 octobre 1944, p. 337. Peut-être se réjouissait-il trop tôt, car la cause de l'exégèse scientifique n'était pas encore définitivement gagnée.